



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

**Objet :**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt juin le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

**Date de la convocation :** 15 juin 2023

**Présents :** Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

**Absents excusés :** N'fissa BENSaid, Carole GALINY, Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

**Absentes représentées :** Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Elisabeth VIOLA, (procuration à Nicolas CARTAILLER)

**Secrétaire de séance :** Florian BOISSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-15 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2023 adressé aux conseillers municipaux en date du 15 juin 2023 ;

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2023.

Le secrétaire de séance,  
Florian BOISSIN

Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

